

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 22 avril 2025

Date de la convocation: 17 avril 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votes exprimés : 9

Votes "Pour" : 9

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Le 22 avril 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés : Marie-Ange FOLLIOT

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20250422_03

Travaux de restauration du pont de la Méma

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les gardes corps du Pont de la Méma ont été endommagés par des engins de grande largeur.

Il rappelle que ce pont est situé sur une voie communale et qu'il a la particularité d'appartenir à la voirie des communes de Juré et de St Marcel d'Urfé puisqu'il est sur la limite de territoires.

Plusieurs supports ont été impactés (4 sur la partie de Saint Marcel d'Urfé et 2 sur la partie dépendant de Juré).

En coordination avec St Marcel d'Urfé, le Maire de Juré a pris attache avec des maçons susceptibles de réaliser les travaux de restauration.

Le Maire présente le devis de l'entreprise Jacquet qui confirme que 6 piliers sont endommagés, cassés ou coupés. Il y a en 4 du côté de Saint Marcel d'Urfé et 2 du côté de Juré. Le montant de ces travaux s'élève à 5 556 € HT (6 667,20 TTC).

Si le conseil municipal donne son accord sur ces travaux, le Maire adressera le devis à St Marcel d'Urfé en précisant que la prise en charge de chaque commune sera partagée comme suit :

- pour Juré : 1 852 € HT
- pour St Marcel : 3 704 € HT

Il est précisé :

- qu'à la demande de St Marcel d'Urfé, la commune de Juré traitera globalement l'opération et que nous devons donc signer une convention afin d'acter le partage des frais avec la commune de St Marcel d'Urfé ;
- que l'auteur des dégradations ne s'est jamais présenté en Mairie et qu'il est donc impossible de faire jouer les assurances en l'absence d'un tiers.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et autoriser le Maire à entamer les démarches auprès de la commune de St Marcel d'Urfé afin de trouver un accord sur cette opération.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2025
Date de reception de l'AR: 30/04/2025
042-214201162-DE_20250422_03-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ***APPROUVE*** l'opération de restauration du pont de la Méma ainsi présentée ;
- ***DEMANDE*** à ce que le devis des travaux soit adressé à la Mairie de St Marcel pour accord ;
- ***CHARGE*** le Maire de réaliser les démarches auprès de la commune de St Marcel d'Urfé afin de trouver un accord sur le financement de cette opération de travaux et la rédaction de la convention afférente.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE